

■ **Joller David**, à Cossonay, CH-550-1032021-2, commerce, montage et représentation d'échafaudages (FOSC du 25.11.2002, p. 16). Par décision du 1er juillet 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 12198 du 26.11.2004
(02574736 / CH-550.1.032.021-2)